

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, le **jeudi 10 juillet 2025 à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Gilles CARRÉ, Maire**.

Étaient présents : **Messieurs CARRÉ – BIGUEUR – JEANNIN – CHAUVENET – COLLIN – FRANÇOIS – KOHUT et ZUCCO.**

Mesdames BELORGEY – SIRUGUE – BOULÈRE – DEREY – HUDELOT et QUÉTIER.

Excusée : **Madame LAMIA.**

Secrétaire de séance : **Madame Nadine QUÉTIER.**

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER POUR LESQUELLES LE MAIRE A PRIS UN ARRÊTÉ DE NON-PRÉEMPTION.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie, pour lesquelles il a pris un **arrêté de non-préemption** au nom de la commune, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 20 mai 2020.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA PARTIE OUEST DE LA RUE PASTEUR.

Le Maire expose aux conseillers que, suite à l'appel d'offres publié le 03 mars 2025, relatif aux travaux d'aménagement de la partie ouest de la rue Pasteur, deux entreprises ont soumissionné. Après analyse des offres par le bureau d'études BAFU, il s'avère que l'entreprise qui a obtenu la meilleure note générale au vu des critères de sélection, est **l'entreprise NOIROT** avec une note de 98/100, pour un montant de travaux de **215 591,60 € H.T.**, inférieur à celui estimé par le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise NOIROT, et **autorise le Maire à signer** l'acte d'engagement correspondant.

APPROBATION DU PROJET DE PLANTATION DE HAIES VIVES LE LONG DU CHEMIN DIT « DES CHARRIÈRES ».

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en 2025, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaite répondre à **l'appel à projet « Bocage et Paysage » de la Région Bourgogne – Franche-Comté** pour un programme de plantations de 2 km de haies et ripisylves sur son territoire. Les plantations concerneront un total de 7 sites, répartis entre 5 communes et 2 sites communautaires.

Par cette réponse à l'appel à projet de la Région BFC, la Communauté de Communes souhaite apporter un service d'ingénierie aux communes intéressées par des plantations de haies, permettant ainsi de mutualiser la prestation, de réaliser une unique consultation des entreprises et de suivre les travaux pour

maximiser les chances de réussites de ce programme.

Dans ce cadre, la commune de Couchey a proposé un **projet de plantation de haies** sur un terrain communal situé **le long du chemin dit des Charrières**, pour un linéaire total d'environ **340 mètres**.

Dans cette opération, l'EPCI aura à charge de réaliser le dossier de demande de subvention afin d'obtenir 80% d'aide. **Les 20% restants seront à la charge de la commune**. En outre, l'entretien de ces haies sera également de la responsabilité de la commune.

Cette opération doit faire l'objet **d'une convention, signée entre la commune de Couchey et la Communauté de Communes**, afin de fixer les règles de financement, les engagements des uns et des autres et, plus généralement, de garantir la pérennité des investissements dans le temps.

Messieurs Jeannin et Kohut exposent que, s'agissant d'un secteur plutôt dénudé, ces aménagements permettront de mettre en valeur le volet paysager de cet espace, avec la mise en place, notamment, de variétés et de souches locales, qui se confondent dans le paysage, sans être envahissantes, et la mutualisation de l'entretien avec l'ensemble des sites concernés.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le projet**, s'engage à maintenir les plantations réalisées et à prendre en charge leur entretien, et **autorise le Maire à engager** les démarches nécessaires à sa réalisation, dont le reste à charge pour la collectivité s'élève à **1 147,85 €**.

PRÉSENTATION D'UN PROJET D'INSTALLATIONS DE STOCKAGE D'ÉNERGIE SUR DES PARCELLES COMMUNALES.

Le Maire rapporte aux conseillers, que l'entreprise EnerFYH, développeur de **projets de stockage d'énergie par batteries**, a contacté la commune, en vue d'une éventuelle implantation sur Couchey.

La collectivité dispose en effet, de deux parcelles qui pourraient correspondre à leurs besoins, à savoir la parcelle AH 85 sur laquelle sont implantées les antennes de téléphonie mobile, et la parcelle AH 156, contiguë à cette dernière.

Les conseillers évoquent cependant le problème de l'impact visuel de ces infrastructures, et de la co-visibilité avec les habitations de la zone industrielle. Ils préconisent une prise de contact avec la Chambre d'Agriculture, afin de savoir si des conditions particulières doivent être précisées dans la convention. Les avantages de cette implantation seraient toutefois la proximité du poste-source, des retombées fiscales pouvant atteindre 25 500 € par an, ainsi que quelques créations d'emplois, bien que cela implique néanmoins l'utilisation de foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise le Maire** à poursuivre ses négociations avec le demandeur, **sous réserve que soient définis** avec précision, les impacts paysagers, environnementaux et économiques de tels équipements.

QUESTIONS DIVERSES.

. Subventions 2025 : le Maire fait part aux conseillers, des **remerciements** de l'école, de l'Association « La Passerelle », des « Compagnons de la Saint-Hubert », ainsi que des Anciens Combattants, d'Entre Loups et d'ACD Couchey, pour les subventions qui leur ont été versées au titre de l'année 2025.

. Travaux aux écoles : le Maire rappelle que deux salles de classe, ainsi que le couloir de l'école élémentaire, sont **en cours de réfection** pour un coût de **18 003,45 € T.T.C.**

. GRDF : Monsieur le Maire fait savoir aux élus que des travaux vont être réalisés par GRDF, dans les rues Jean XXIII et Victor Hugo, **pour passage à la moyenne tension**, à compter du 06 octobre 2025, et ce jusqu'à fin décembre.

. Rue Saint-Exupéry : les riverains de la rue Saint-Exupéry ne sont pas satisfaits des devis établis par l'entreprise Noiroot, qu'ils jugent trop onéreux, concernant la **mise en conformité du réseau d'eaux pluviales** dans certaines propriétés. La commune a sollicité la Communauté de Communes, afin que les plans des réseaux jusqu'aux propriétés privées, lui soient fournis.

. Repas de village : Monsieur Chauvenet fait savoir au Conseil Municipal, que le **repas de village organisé** par l'Association ACD Couchey, **a rencontré un grand succès** et a été très apprécié par la population. Cette expérience devrait donc être renouvelée.

Séance levée à 19 heures 45.